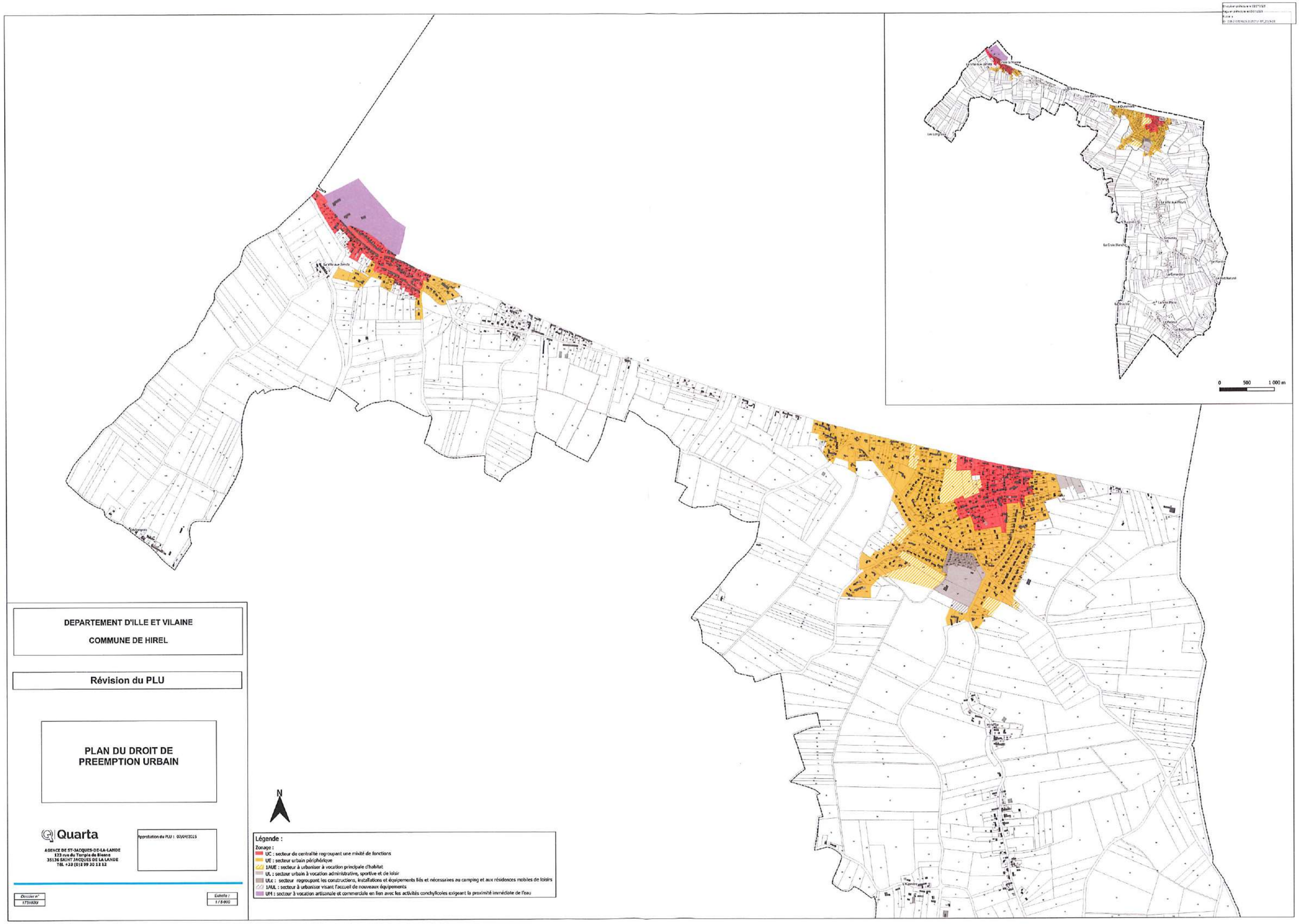

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

COMMUNE DE HIREL

Révision du PLU

PLAN DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Quarta

AGENCE DE ST-JACQUES-DE-LA-LANDE
123 rue du Temple de Bloans
35136 SAINT JACQUES DE LA LANDE
TÉL +33 (0)2 99 30 12 12

Approbation du PLU : 07/04/2015

Dossier n° 171102U

Echelle : 1 / 5 000

Légende :

Zonage :

- UC : secteur de centralité regroupant une mixité de fonctions
- UE : secteur urbain périphérique
- 1AUE : secteur à urbaniser à vocation principale d'habitat
- UL : secteur urbain à vocation administrative, sportive et de loisir
- ULc : secteur regroupant les constructions, installations et équipements liés et nécessaires au camping et aux résidences mobiles de loisirs
- 1AUL : secteur à urbaniser visant l'accueil de nouveaux équipements
- UM : secteur à vocation artisanale et commerciale en lien avec les activités conchylicoles exigeant la proximité immédiate de l'eau